



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 831-4482

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 11 mai 2026

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2025

Notre dossier : 312-01049

Dossier Régie : R-4287-2024 – Phase 3

Chère consœur,

Nous accusons bonne réception de la demande de renseignements n° 11 ([A-0128](#)) (« DDR 11 ») de la Régie de l'énergie relativement au dossier mentionné en titre à laquelle Énergir doit répondre au plus tard ce jour selon l'échéance fixée par votre lettre du mai 2026 ([A-0127](#)).

Plusieurs heures de travail ont déjà été effectuées par ses équipes pour répondre aux questions de la DDR 11. Or, malgré sa bonne volonté, en raison du fait que plusieurs équipes sont notamment actuellement mobilisées à la préparation du dépôt des pièces tarifaires du dossier R-4334-2026, Énergir ne sera vraisemblablement pas en mesure de respecter ce délai.

Par conséquent, Énergir demande respectueusement à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire de deux (2) jours ouvrables, soit jusqu'au 13 mai 2026, afin de transmettre ses réponses à la DDR 11. Le report de deux (2) jours du début des audiences dans le dossier mentionné en titre semble favoriser l'accueil de la présente demande en laissant suffisamment de temps à la Régie et aux participants pour prendre connaissance des réponses qui seront soumises avant le début des audiences.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/mb